

ASSEMBLEE GENERALE DU 10 SEPTEMBRE 2024 : COMPTE-RENDU ET RESULTATS DES VOTES

Quimper, le 12 septembre 2024 à 17h45 – Entech (FR0014004362 – ALESE), société de technologie spécialisée dans le stockage et le pilotage intelligent des énergies renouvelables, publie le compte rendu de l’assemblée générale du 10 septembre 2024.

L’Assemblée Générale Mixte des actionnaires d’Entech s’est réunie le 10 septembre 2024 à Quimper, sous la présidence de Monsieur Christopher Franquet, Président Directeur Général.

A la date de l’assemblée, le nombre total d’actions disposant du droit de vote s’élevait à 14 541 893 pour un nombre total de droits de vote de 23 987 979.

Lors de cette Assemblée Générale, les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, détenaient ensemble 12 883 410 actions (88,60 % du capital) et 22 327 990 droits de vote (93,08 % des droits de vote).

Les résolutions ordinaires et extraordinaires ont toutes été adoptées. Au-delà de l’approbation des comptes, les actionnaires ont notamment adopté :

- **Le changement des dates d’ouverture et de clôture de l’exercice.** Ce changement a pour but de faire correspondre les dates d’ouverture et de clôture du prochain exercice comptable avec celles de l’année civile 2025. En conséquence, l’exercice en cours aura une durée réduite de 9 mois (clôture le 31/12/2024) ;
- **La nomination de 2 nouveaux administrateurs indépendants : Madame Marie-Laure COLLET et Monsieur Thierry ROUSSEL.**
 - **Marie-Laure COLLET** est une spécialiste des Ressources Humaines et une femme de réseaux. Présidente et fondatrice du groupe Kalicea (Abaka - Calder & Partners - MyJob.Company) spécialisé dans le conseil, le recrutement et les RH, elle est également Présidente du réseau Entrepreneurs pour la Planète pour les régions Bretagne Pays de la Loire, vice-Présidente de l’Apec et ambassadrice du Groupe Interaction. Marie-Laure accompagne les comités de direction dans leurs réflexions liées à l’organisation et à la recherche de compétences.
 - **Thierry ROUSSEL** est un entrepreneur et un investisseur engagé. Il a occupé des fonctions de direction dans plusieurs entreprises (Club-Internet, Promovacances, 9 Telecom) avant de co-fonder Direct Energie et Senioradom. Thierry accompagne les dirigeants et les investisseurs à travers des missions ponctuelles ou sur le long terme. Il affectionne particulièrement les projets à impact social et environnemental.

A l’occasion de leur nomination, Christopher FRANQUET, PDG d’Entech, a déclaré : « Je souhaite la bienvenue à nos deux nouveaux administrateurs. Marie-Laure COLLET et Thierry ROUSSEL ont tous les deux des expertises critiques. Leur regard et leurs expériences seront précieux pour aider Entech à poursuivre sa trajectoire de croissance et à franchir un nouveau cap. »

Résultats des votes

Résolution	Résultat	Votes pour (%)	Votes contre (%)	Abstentions (%)
De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire				
1) Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2024 et quitus aux Administrateurs	Adoptée	97,50 %	2,50 %	0 %
2) Approbation des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts	Adoptée	100,00 %	0 %	0 %
3) Affectation du résultat de l'exercice	Adoptée	100,00 %	0 %	0 %
4) Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce	Adoptée	84,37 %	15,63 %	0 %
5) Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Christopher FRANQUET et décision à prendre sur le renouvellement de son mandat	Adoptée	96,82 %	3,18 %	0 %
6) Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick CAPUANO et décision à prendre sur le renouvellement de son mandat	Adoptée	97,98 %	2,02 %	0 %
7) Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur indépendant de Madame Dominique DRUON et décision à prendre sur le renouvellement de son mandat	Adoptée	99,85 %	0,15 %	0 %
8) Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur indépendant de Madame Claire LAJOIE-MAZENC	Adoptée	100 %	0 %	0 %
9) Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur indépendant de Madame Marie DE LAUZON	Adoptée	100 %	0 %	0 %
10) Nomination de Madame Marie-Laure COLLET en qualité de nouvelle administratrice	Adoptée	99,97 %	0,03 %	0 %
11) Nomination de Monsieur Thierry ROUSSEL en qualité de nouvel administrateur	Adoptée	98,43 %	1,57 %	0 %
12) Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce	Adoptée	94,60 %	5,40 %	0 %
De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire				
13) Changement des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice et modification corrélative de l'article 17 des statuts	Adoptée	100,00 %	0 %	0 %
14) Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u> , d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	Adoptée	92,17 %	7,83 %	0 %

<p>15) Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public</u></p>	Adoptée	92,17 %	7,83 %	0 %
<p>16) Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires</u></p>	Adoptée	92,17 %	7,83 %	0 %
<p>17) Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires</u></p>	Adoptée	92,17 %	7,83 %	0 %
<p>18) Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes <u>avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas</u></p>	Adoptée	92,17 %	7,83 %	0 %
<p>19) Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société</p>	Adoptée	100,00 %	0 %	0 %
<p>20) Délégation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'émettre des <u>bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR)</u> avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, durée de la délégation, prix d'exercice</p>	Adoptée	92,17 %	7,83 %	0 %
<p>21) Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes</u>, durée de l'autorisation, plafond, prix d'exercice, durée maximale de la période d'exercice</p>	Adoptée	92,17 %	7,83 %	0 %
<p>22) Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires</p>	Adoptée	92,17 %	7,83 %	0 %

à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, prix d'exercice, durée maximale de l'option				
23) Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	Adoptée	92,60 %	7,40 %	0 %
24) Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances	Adoptée	99,59 %	0,41 %	0 %
25) Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de <u>réduire</u> le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions	Adoptée	93,53 %	6,47 %	0 %
26) Modification de l'article 10 « Forme des titres de capital et autres valeurs mobilières - identification des actionnaires - franchissements de seuils de participation » des statuts de la Société	Adoptée	96,05 %	3,95 %	0 %
27) Pouvoirs pour les formalités.	Adoptée	100,00 %	0 %	0 %

À propos d'Entech Smart Energies

Face aux défis technologiques posés par la forte croissance des énergies nouvelles dans le mix énergétique, Entech rend possibles l'intégration massive des énergies renouvelables et l'accès à l'énergie grâce à des solutions de stockage et de conversion électrique pilotées par des systèmes logiciels intelligents.

Bâtisseur des énergies nouvelles, Entech développe, construit et opère des centrales de production et des systèmes de stockage - batteries ou hydrogène - connectés aux réseaux ou « off-grid ». Créée à Quimper en 2016, Entech a déjà réalisé plus de 300 projets dans le monde et emploie aujourd'hui 175 salariés.

Sélectionnée en 2021 par la French Tech dans son programme Green20 et reconnue par de nombreux prix pour sa capacité d'innovation au service de la transition énergétique, Entech s'engage à agir au quotidien en tant qu'entreprise responsable, d'un point de vue non seulement environnemental mais aussi social et sociétal.

Plus d'information : <https://www.entech-se.com/> et sur [LinkedIn](#)

Contacts

ENTECH
Responsable RSE et Communication
 Gaël LE GOC
gael.legoc@entech-se.com
 02 98 94 44 48

SEITOSEI.ACTIFIN
Relations investisseurs
 Jean-Yves BARBARA
jean-yves.barbara@seitosei-actifin.com
 01 56 88 11 13

SEITOSEI.ACTIFIN
Relations presse
 Isabelle DRAY
Isabelle.dray@seitosei-actifin.com
 01 56 88 11 29

